

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

Prononcé le 1^{er} Décembre 1901

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e Raymond SERVILLE

Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Toulouse.

TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE & SEBILLE
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—
1901

DISCOURS

Prononcé le 1^{er} décembre 1901, à la rentrée solennelle

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MES CHERS CONFRÈRES,

La vie de l'avocat est laborieuse et modeste, c'est seulement du travail et de l'accomplissement de ses devoirs professionnels que découlent pour lui les satisfactions d'amour-propre et les encouragements; il ne doit ses succès qu'aux facultés naturelles dont la Providence l'a doué et à ses persévérants efforts pour les mettre en œuvre; il a le culte de l'honneur, et l'indépendance, qui est le propre de sa nature, semble devoir écarter les honneurs de sa route.

Il en est un, cependant, auquel l'avocat

attache le plus grand prix parce qu'il est donné, moins au talent qu'au caractère, parce qu'il lui est déféré par ses égaux, par ceux au milieu desquels il a passé la plus longue partie de sa vie, et parce qu'il est le gage de l'estime et de l'amitié de ses confrères.

La haute mission du Bâtonnier, telle que je la conçois et telle qu'elle fut remplie par mes prédécesseurs exige, de celui qui l'exerce, des qualités multiples auxquelles je ne pourrais prétendre, et, grande serait mon appréhension, si je ne me sentais, en quelque sorte; étayé et complété par les membres du Conseil de discipline qui forment autour de moi un faisceau puissant d'expérience, de science juridique, de talent, d'éloquence et qui m'apporteront un précieux concours pour lequel je leur adresse d'avance le plus reconnaissant remerciement.

L'honneur du Bâtonnat m'a été d'autant plus précieux que vous avez marqué un temps d'arrêt pour jeter un regard en arrière et pour remonter dans l'ordre du tableau jusqu'à mon nom, alors que tant de confrères plus brillants et plus jeunes apparaissaient si dignes d'obtenir vos suffrages. En portant votre choix sur ma modeste personnalité et en me plaçant à votre tête, vous avez voulu récompenser mon attachement inébranlable aux règles de notre Ordre.

Je dois vous entretenir aujourd'hui de la profession d'avocat : c'est un sujet traité si souvent et parfois avec une si haute élo-

quence, que je ne l'aborderais pas sans crainte si je ne savais que la confraternité est sœur de la bienveillance, et qu'une causerie, fût-elle pleine de simplicité, doit être de quelque utilité lorsqu'elle s'adresse à des avocats stagiaires, nouveaux venus dans notre Ordre, et désireux de connaître ses usages et ses traditions.

Jeunes confrères, vous avez jusqu'ici considéré la carrière du Barreau sous ses plus brillants aspects ; les bruits du prétoire n'ont guère attiré votre attention, dérochant ainsi quelques instants à vos études théoriques, que lorsque des causes à sensation mettaient en relief le talent de nos maîtres les plus distingués, mais vous n'avez peut-être pas réfléchi sur les labeurs incessants que vous réserve la profession d'avocat, sur la vie de dévouement et de désintéressement qu'elle impose, sur les délicatesses de sentiment qu'elle exige.

L'étude de vos devoirs envers vous-même, envers vos clients, envers vos confrères, envers les magistrats, demanderait des développements qui sortiraient du cadre de cet entretien. Je puis seulement vous en donner un rapide aperçu que je me réserve de compléter au cours des conférences et de nos conversations quotidiennes qui seront, je l'espère, pleines d'abandon et de confiance.

Votre premier devoir envers vous-même est de vous mettre à la hauteur de votre tâche et des responsabilités qu'elle entraîne. Vous

avez déjà acquis à la Faculté de droit, grâce à la science et au zèle de savants professeurs, des connaissances juridiques qui sont la base essentielle de vos nouveaux travaux ; vous les approfondirez. Mais il faudra mettre en œuvre ces données théoriques et appliquer ces abstractions aux faits multiples et complexes nés des passions humaines et des intérêts. La philosophie, la littérature, l'histoire, les sciences physiques et naturelles, les découvertes scientifiques qui apportent journellement dans les rapports sociaux de si complètes modifications, doivent être l'objet de vos études.

Se connaître soi-même, étudier l'âme humaine, ses facultés, sa nature, se pénétrer des règles que doit suivre l'esprit humain dans la recherche et la démonstration de la vérité, entrevoir les notions fondamentales sur lesquelles reposent les sciences pour arriver à la démonstration de la possibilité de la certitude, telle doit être la première préoccupation de celui qui, par profession, sera appelé à étudier les problèmes les plus intimes de l'âme et à cultiver l'art de convaincre l'esprit et de toucher les cœurs.

Ecoutez Victor Cousin : « La philosophie
« donne au jeune homme le secret de tout ce
« qu'il a appris sous une autre forme, la con-
« naissance des diverses facultés dont jusque
« là il a fait usage sans s'en rendre compte,
« les règles du raisonnement qu'il a suivies
« à son insu, les lois éternelles de la morale

« qu'expriment toutes les grandes littératures,
« les fondements inébranlables sur lesquels
« reposent, avec la foi universelle à l'exis-
« tence de Dieu, toutes les bonnes croyances,
« toutes les saintes espérances de l'humanité.»

Attachez-vous aux études philosophiques qui développent la réflexion, donnent à l'intelligence de l'étendue et de la fermeté, lui suggèrent l'esprit de méthode, de discernement et de critique, achèvent et complètent la culture de l'homme intellectuel et moral.

Lorsque, par cette culture, vous aurez formé votre raison et acquis ainsi le pouvoir d'abstraire, de généraliser et d'inventer, d'atteindre et de saisir les principes, les causes premières et nécessaires, les réalités immatérielles ; lorsque, à ce flambeau, vous aurez approfondi le droit dans ses origines et ses fondements ainsi que dans ses applications, il faudra donner un corps à votre pensée, et le corps de l'esprit n'est-il pas la parole ?

Mais si vous voulez que votre parole soit écoutée et qu'elle impressionne, donnez à ce corps le charme et la beauté par le sentiment littéraire. La littérature, qui est l'écho universel du monde pensant, permet de passer d'un peuple à l'autre et de l'antiquité à nos jours, avec une diversité de temps, de sujets et d'écrivains qui éveillent, avec de grands souvenirs, le goût et le sentiment pur des choses de l'esprit.

Les études littéraires vous apprendront l'histoire du cœur humain, et avec les images

et les inspirations qui donneront à votre parole de la puissance et du charme, vous y puiserez l'amour du beau qui est « l'harmonie « du vrai et du bien dans une même chose, la « splendeur confondue de l'un et de l'autre (1). » La beauté seule émeut l'âme et l'éloquence n'est-elle pas la résultante de cette harmonie ?

Depuis trente ans les découvertes scientifiques se développent et se succèdent avec une rapidité vertigineuse : la chimie, chaque jour, arrache à la nature de nouveaux secrets ; la physique a porté ses clartés dans cet ordre étrange et mystérieux des phénomènes qui se passent dans l'intimité des molécules des corps ; féconde a été la théorie de l'unité des forces et de leur transformation mutuelle, c'est-à-dire la transformation du mouvement en chaleur, de la chaleur en électricité, de l'électricité en force, en lumière et en sonorité ; l'art de l'ingénieur s'est enrichi, grâce à la machine à vapeur et à de nouveaux agencements mécaniques, de procédés rapides et précis qui ont transformé les conditions de l'industrie.

Les phénomènes qui sortent du cours ordinaire de la vie psychique et qui vont du sommeil et de la suggestion hypnotique à la télépathie, phénomènes constatés et consacrés par la science, à notre époque, d'une façon

(1) Lacordaire. Lettres à des jeunes gens.

plus nette et plus définitive, soulèvent devant le criminaliste, médecin, législateur, magistrat, avocat, de captivants problèmes.

Tous ces progrès ne peuvent pas rester étrangers à l'avocat qui, pour la défense des intérêts qui lui sont confiés, est appelé à exposer et à discuter des situations et des faits qui en sont tributaires.

Travaillez avec suite et persévérance ; lisez la plume à la main, vous amasserez un trésor que plus tard vous n'aurez plus le temps de vous former, si ce n'est d'une manière très superficielle, entraînés que vous serez par le courant des affaires quotidiennes.

Notre profession vous sollicite à beaucoup apprendre, mais elle exige encore des vertus sur lesquelles le Bâtonnier doit appeler vos réflexions :

Une grande honorabilité de vie, facilitée d'ailleurs par l'atmosphère de haute intelligence et de haute moralité dans laquelle vit l'avocat, ainsi que par les travaux qui l'obligent à étudier et à invoquer sans cesse les préceptes de la loi naturelle et les prescriptions des lois positives ;

L'indépendance du caractère, assurant l'indépendance de la parole nécessaire à l'existence de l'avocat dans l'intérêt de la défense, aussi bien qu'au point de vue de sa dignité personnelle ;

Une probité marquée au coin de la délicatesse de sentiments la plus scrupuleuse. Afin d'être à l'abri de tout soupçon, vous res-

terez fidèles aux règles si sages et si prudentes qui vous interdisent de contracter avec vos clients le pacte de *quota litis*, de jamais accepter un mandat, ni de faire acte d'agent d'affaires; assez complète et assez belle sera votre mission de consulter et de plaider!

*
* *

Lorsque vous serez quittes envers vous même et que la porte de votre cabinet s'ouvrira devant le client, vous vous trouverez en même temps en présence de nouveaux devoirs.

L'avocat doit se donner tout entier, et, s'il ne consacrait pas à l'affaire qui lui est confiée l'attention, la patience, les soins et le travail dont il est capable, sa négligence devrait être taxée d'improbité.

Le dévouement sera inséparable du désintéressement : vous n'imposerez pas des honoraires excessifs, et si vos clients, entraînés par un élan irrésistible de reconnaissance (ce qui sera peut-être assez rare) venaient à dépasser la mesure, vous ne devriez pas hésiter à en modérer l'exagération.

L'appui de vos conseils et de votre parole sera gratuitement acquis au malheureux et au faible dont la cause sera juste : je ne parle pas des affaires que vous tiendrez d'une désignation d'office où il vous est interdit de

recevoir quoique ce soit, mais des défenses volontaires que vous pourriez vous dispenser d'accepter et auxquelles, lorsque le client est pauvre, l'avocat digne de ce nom a été toujours heureux de consacrer, avec son talent, le plus généreux intérêt.

Vous devez à votre client du courage dans la défense de sa cause ; ce genre de courage, qui exige la vigueur de l'âme, vous le puiserez dans l'indépendance du caractère ; et, plus puissant sera votre adversaire, plus faible sera votre client, plus invincible devra être votre constance !

Vous êtes tenus d'une discrétion absolue : confidents de vos clients et défenseurs de leurs intérêts, de leur honneur et parfois de leur vie, il doit exister entre eux et vous une confiance illimitée. Comment pourraient-ils se fier à vous s'ils n'avaient la certitude que leurs secrets resteront enfouis au fond de vos consciences. Merlin disait : « L'inviolabilité
« du secret n'est pas seulement pour les
« avocats un principe d'honneur, elle est de
« l'essence de leur ministère ; sans l'inviolabilité
« du secret, point de confiance ; sans
« confiance l'avocat ne peut ni consulter, ni
« plaider, en connaissance de cause. »

*
* *

Sénèque avait des idées de fraternité universelle que les stoïciens ont eu les premiers.

Ils disaient : « Nous ne savons pas si vous
« êtes citoyens d'Athènes ou citoyens de
« Rome, peu importe, vous êtes citoyens du
« monde. »

Ramenées aux limites plus restreintes de
notre Ordre, ces idées doivent y trouver un
complet épanouissement.

Notre première pensée doit être d'essayer
d'amener une conciliation avant d'engager la
lutte judiciaire ; — nous rencontrons à la
barre des contradicteurs, et, dans l'accom-
plissement de notre mission, partageant par-
fois les émotions de nos clients, la vivacité
de l'attaque entraînera la vivacité de la ri-
poste ; — des communications loyales et com-
plètes seront indispensables.

Qu'est-ce qui assurera la sécurité des avo-
cats entr'eux ? Qu'est-ce qui provoquera la
cordialité, si précieuse, car elle est l'épa-
nouissement de l'instinct de sociabilité, cette
bienveillance du cœur qui cherche plutôt les
mérites que les torts ?

Quel est le sentiment qui rendra nos rela-
tions tolérantes et amicales, qui écartera les
malentendus, conjurera les brouilles, chas-
sera l'envie ; qui donnera aux relations jour-
nalières et inévitables existant entre les mem-
bres du Barreau, le charme qui séduit les
esprits et concilie les cœurs ; qui assurera le
respect traditionnel des nouveaux pour les
anciens et l'affection paternelle des anciens
pour les nouveaux ?

Joubert, qui fut un penseur ingénieux et un

écrivain exquis, se sentait « tourmenté par la
« maudite ambition de mettre tout un livre
« dans une page, toute une page dans une
« phrase, et cette phrase dans un mot » ; il est
un mot qui résume les devoirs réciproques
des avocats : j'ai nommé la confraternité.

*
* *

Jeunes confrères, vous rendrez à la magistrature les égards et la déférence qui sont dus à la haute mission dont elle est investie ; le barreau reçoit en échange des témoignages d'estime et des marques de bienveillance qui assurent entre les magistrats et les avocats des relations faciles et cordiales. Tous, par une loyale association d'efforts, ne tendent-ils pas au même but, le triomphe de la Justice !

Vous ne tarderez pas à vous apercevoir que le plaideur déçu, qui a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, en prend bien davantage et que, parfois, il les maudit jusqu'à la fin de sa vie ; de là, des idées fausses répandues dans la masse ignorante des justiciables et qui tendraient à jeter une ombre sur l'impartialité et l'indépendance du magistrat. Il vous appartient, c'est un devoir social, de défendre en toute occasion l'honneur de la magistrature et d'éclairer le jugement de vos clients obscurci par la passion.

« J'ai perdu des procès, disait M^e Allou,
« j'ai trouvé que mes juges avaient tort — pas
« toujours ; — j'ai reconnu souvent que les
« décisions judiciaires qui me frappaient
« avaient donné satisfaction à la vraie justice. »

Il suffit de voir à l'œuvre les magistrats français pour reconnaître en eux des hommes intègres, honnêtes et soucieux avant tout de leurs devoirs et du respect de la loi ; vous serez pénétrés des garanties d'impartialité et d'indépendance qu'offre ce grand corps de la magistrature où l'esprit de Justice circule à tous les degrés avec une telle intensité que les bons y deviennent meilleurs.

Les avocats ont le droit d'être fiers de la magistrature et de la défendre, car, il faut bien le reconnaître, c'est le Barreau qui engendre les magistrats.

*
* *

Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état : vous trouverez dans celui que vous avez choisi une existence paisible si vous savez soumettre votre volonté aux règles que la tradition nous a léguées.

Rappelez-vous que c'est par la pureté de leur vie et la délicatesse de leurs sentiments que nos anciens ont entouré la profession d'avocat de cette auréole d'honneur qui lui

attire de toute part le respect dont vous bénéficiez : c'est un précieux patrimoine que vous transmettez intact à ceux qui viendront après vous.

L'entrée de notre profession est large et facile, la route à suivre est parfois semée d'obstacles; le Bâtonnier est là pour vous tendre la main, heureux de vous accueillir et de guider vos premiers pas.

Considérez-moi comme votre ami, car je le serai bien sincèrement... « L'amitié suppose
« une bienveillance d'une nature plus épan-
« chée et plus libre..., si vous éprouvez ce
« sentiment de retour, si votre cœur est
« réellement penché vers le mien, laissez-le
« suivre simplement son cours naturel; par-
« lez-moi comme à votre égal, suivant le mot
« de Sénèque : *Amicitia pares aut accipit*
« *aut facit* (1). »

*
**

La joie de vous souhaiter la bienvenue et de récompenser vos aînés ne peut nous faire oublier le confrère que la mort a frappé dans la force de l'âge durant l'année judiciaire écoulée.

(1) Lacordaire : Lettres à des jeunes gens (De l'égalité dans l'amitié).

M^e Albert Passama, qui fut le modèle des jeunes stagiaires de son temps et qui a laissé parmi nous de sincères et unanimes regrets, a été loué par mon distingué prédécesseur, comme il en était digne, dans un si beau langage, que ce serait en atténuer l'effet d'essayer de faire revivre devant vous ce confrère aimé, au caractère loyal, animé d'un profond amour de son état et qui consacra une vie laborieuse à la pratique de tous ses devoirs.

Dès sa jeunesse, il s'était livré sérieusement au travail et s'était jeté avec force du côté de Dieu : il avait reçu, plus que d'autres, le don de connaître et d'aimer les choses de l'ordre invisible et éternel.

Sa conduite fut toujours d'accord avec ses doctrines et je me demande ce qui doit être le plus admiré en lui de sa science, de son talent, de son caractère, ou de l'unité de sa vie.

Il semble que pour mettre en lumière la qualité maîtresse de son âme on puisse rappeler les belles paroles que Bossuet prononça devant son royal auditoire réuni pour entendre tomber de sa bouche éloquente l'éloge d'un grand magistrat :

« Il a connu la sagesse que le monde ne connaît pas, cette sagesse qui vient d'en haut, qui descend du Père des lumières, et qui fait marcher les hommes dans les sentiers de la Justice (1). »

(1) Oraison funèbre de messire le Tellier, chancelier de France.

Le Conseil de l'Ordre a décerné la médaille d'or (Prix Fourtanié) à M^e Remaury; MM^{es} Arnault et Cancel ont obtenu une médaille d'argent *ex-æquo*.

M^e Remaury a de qui tenir (1) et c'est de tradition dans sa famille de conquérir le premier rang parmi les Lauréats du stage (2).

M^e Arnault soutient avec distinction l'honneur d'un nom dont le souvenir est précieusement conservé parmi nous (3).

M^e Cancel nous a quittés pour la compagnie voisine (4) dans laquelle il apportera, avec un sérieux bagage juridique, les habitudes d'honneur et de travail dont il a fait preuve au Barreau.

(1) Petit-fils de M^e Prosper Timbal, ancien Bâtonnier.

(2) Ses deux oncles, MM. Edouard et Joseph Timbal, obtinrent le prix Fourtanié, en 1872 et 1878.

(3) M^e Louis Arnault, son oncle, professeur à la Faculté de droit, ancien député, inscrit au tableau des avocats jusqu'à sa mort.

(4) M^e Cancel a été nommé avoué près la Cour d'appel de Toulouse par décret en date du 10 juillet 1901.
